



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Le mois de Nissan eut lieu l'inauguration du Michkan. Sa construction, qui dura deux mois et demi, exigea un artisanat d'une qualité supérieure.

« Sache que J'ai choisi Betsalel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda. Je l'ai rempli de l'Esprit de D-ieu, de sagesse, d'intelligence et de savoir pour toutes sortes d'ouvrages. Je l'ai rendu capable de faire des inventions, de travailler l'or, l'argent et l'airain, de graver les pierres à enchâsser, de travailler le bois et d'exécuter toutes sortes d'ouvrages... J'ai mis de l'intelligence dans l'esprit de tous ceux qui sont habiles, afin qu'ils fassent tout ce que Je t'ai ordonné : la tente d'assignation, l'arche du témoignage, le propitiatoire qui sera dessus et tous les ustensiles de la tente ; la table et ses ustensiles, le chandelier d'or pur et tous ses ustensiles, l'autel des parfums ; l'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve avec sa base ; les vêtements d'office, les vêtements sacrés pour le sacrificateur Aharon, les vêtements de ses fils pour les fonctions du sacerdoce ; l'huile d'onction et le parfum odoriférant pour le sanctuaire »^[1].

Les tisserands réussirent à confectionner des rideaux où un aigle apparaissait d'un côté et un lion de l'autre, sans qu'ils n'aient été dessinés ni brodés : les motifs apparaissaient directement dans le tissage des fils ! Pourtant, rien ne laissait présager une telle qualité chez des hommes qui, durant un siècle d'esclavage en Égypte, ne s'étaient occupés que de transformer l'argile et la paille en briques. « Ils leur rendirent la vie amère par de rudes travaux en argile et en briques, et par tous les ouvrages des champs : c'était avec cruauté qu'ils leur imposaient toutes ces charges »^[2].

Le Arizal explique que les Hébreux en Égypte devaient réparer la faute des hommes qui, jadis, en Babylonie, transformaient l'argile en briques pour se rebeller contre D-ieu : « Ils se dirent l'un à l'autre : Allons ! faisons des briques et cuisons-les au feu. La brique leur servit de pierre et l'argile leur servit de ciment. Ils dirent : Allons ! bâtissons-nous une ville et une Tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom »^[3]. Que signifie cette construction faite d'argile et de briques pour monter

au ciel ? La Torah interdit de servir des idoles : « Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque... »^[4], qu'elles soient faites de matériaux nobles ou simples : « ...le bois et la pierre, l'argent et l'or »^[5], et même « celui qui dresse une brique et se prosterne devant elle »^[6]. Pourquoi se prosterner devant une brique ?

En fait, l'homme est fait d'argile : « Une vapeur s'éleva de la terre... L'Éter-nel D-ieu forma l'homme de la poussière de la terre et lui insuffla une âme vivante... »^[7]. Certains dressent un homme, son corps fait d'argile et d'eau, et se prosternent devant lui, devant son corps. Ainsi agit Nimrod, initiateur de la Tour de Babel, qui se fit dieu et fit des hommes des sous-dieux, pensant élever l'humanité jusqu'au ciel pour lutter contre D-ieu^[8]. « Coush engendra Nimrod ; c'est lui qui commença à être puissant sur la terre... »^[9]. « Celui qui marche avec la tête dressée est comme s'il repoussait la présence divine »^[10]. Le Talmud rapporte également au sujet du juif qui fondait la religion chrétienne : « Il demanda aux juifs de pratiquer l'idolâtrie : il dressa une brique et s'y prosterna »^[11]. Son orgueil le conduisit à se dresser et à se prendre pour un dieu, exigeant que les autres le reconnaissent comme tel. Les souffrances subies en Égypte leur firent comprendre l'aberration de ce culte. La sortie d'Égypte fut ainsi une double libération : celle du corps et celle de l'âme. « Je suis l'Éter-nel ton D-ieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte... »^[12] Durant leur labeur à fabriquer des briques d'argile, une d'entre elles se trouva symboliquement sous les pieds de D-ieu, et au Sinaï, Hachem la leur montra : «...sous Ses pieds, c'était comme une brique de saphir transparent... »^[13]. Devenus prophètes au Sinaï, ils accédèrent aux plus hauts secrets du ciel, et l'aigle et le lion représentent les anges de la Merkava^[14]. Dès lors, leur véritable génie, longtemps enfoui dans la souffrance, put s'exprimer : ils construisirent la Maison de Hachem pas uniquement en connaissant les secrets d'artisanat terrestres mais aussi célestes.

^[1] Chemot 31, 2-11 ^[2] Chemot 1, 14. ^[3] Berechit 11, 3-4.

^[4] Chemot 20, 4-5. ^[5] Devarim 29, 17. ^[6] Avoda Zara 53b.

^[7] Berechit 2, 6-7. ^[8] Rachi, Berechit 11, 1. ^[9] Berechit 10, 8-10.

^[10] Berakhot 43b. ^[11] Sanhedrin 43a, passage censuré.

^[12] Chemot 20, 2. ^[13] Chemot 24, 10. ^[14] Yehezkel 1, 10.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (6-2) : « Tsav ète Aaron ». Et Rachi d'expliquer au sujet de ces 3 mots : Le terme « Tsav » implique toujours une idée de zèle pour maintenant et pour les générations futures. Rabbi Chimon a enseigné : Le verset incite d'autant plus de zèle qu'il y a un risque de perte d'argent. Or, pourquoi avoir besoin d'inciter les Cohanim à d'autant plus de zèle, alors que nous constatons que les Béné Israël ont apporté avec un grand zèle beaucoup d'argent et d'or pour la construction du Michkan (si bien que Moché leur dit : « ça suffit, n'apportez plus rien ! ») ?

2) Il est écrit (6-2) : « Zot torat haola ». À quel enseignement du Traité Pessa'him font allusion les termes précités ?

3) Il est écrit (6-9) : « Matsot téakhel bémakom kadoch, ba'hatsar ohel moed yokhloua ». À quel enseignement font allusion les termes précités ?

4) Il est écrit (6-3) : « Vèèrim ète hadéchène ». Quelle différence y a-t-il (dans le langage de la Torah) entre les mots « déchèn » et « èfèr » ?

5) Il est écrit (7-12) : « Im al toda yakrivénou ». Un Midrach enseigne (Vayikra raba 9-7) : Tous les korbanot seront annulés dans le futur, à l'exception du Korban toda. Or, si tous les korbanot seront annulés « léatid lavo », cela implique qu'il n'y aura plus de fautes, de souffrances ou de malheurs (qui gêneraient alors l'apport des korbanot) dans le monde. Pour quelle raison apporterons-nous alors le Korban toda ?

6) Il est écrit (8-6) : « Vayakrev Moché ète Aaron vèète banav, vayir'hats otam bamayim ». Dans quel endroit Moché a-t-il lavé Aaron et ses fils ?

Boutique en ligne :

Shalsheleteditions.com

Abonnement postal
(69€/an)

Dédicace d'un prochain feuillet (150€)



NOUVEAU PROJET DE LIVRES SUR LA PARACHA !

PARCE QUE LA PARACHA NE SE LIT PAS SEULEMENT, ELLE SE VIT...

Explication de la paracha

Des éclairages de Halakha



Des débats pour échanger en famille

Du Moussar

COUVERTURE RIGIDE 160 PAGES COULEURS A4

Des histoires inspirantes de nos Sages

Des jeux & questions pour animer la table de Chabbat

SHALSHELETEDITIONS.COM

**Statut de la Matsa Achira**

Le Talmud Pessa'him 35b nous enseigne que l'on n'est pas punissable de Karet si l'on consomme une pâte composée de 100% de jus de fruits (naturel), car les jus de fruits ne font pas fermenter la pâte (bien que la pâte gonfle). Selon Rachi (36a) la guemara nous enseigne que la consommation de cette pâte n'est pas punissable de « Karet », mais elle reste interdite à la consommation au titre de « 'hamets Nokché » ('hamets qui n'a pas fermenté correctement, ou 'Hamets difficilement consommable et interdit d'ordre rabbinique). Toutefois, l'ensemble des Richonim réfutent cet avis, car il est rapporté clairement au Daf 39b que l'aliment "Vatika" (pâte pétrie avec de l'huile/sel) autorisé à la consommation. C'est pourquoi ils expliquent que ce que la Guemara 35b sous entend que la pâte pétrie avec du jus de fruit reste interdite (d'ordre rabbinique au titre de 'hamets Nokché) s'applique uniquement au cas où l'on a mélangé une petite quantité d'eau avec les jus de fruits. [Beth Yossef 462 au nom de la majorité des Richonim; 'Hazon Ich 117,2. Voir aussi le Tour/Ch.Âroukh 462,2 que dans ce cas, la pâte fermente plus rapidement. Toutefois, le Rambam est d'avis que la pâte ne fermentera pas plus rapidement qu'une pâte habituelle (c'est-à-dire que la pâte peut rester au repos jusqu'à 18min) mais qu'elle sera considérée comme 'hamets gamour (s'il y a un mélange d'eau dans la pâte avec le jus de fruit). Il est à noter que si la pâte problématique s'est mélangée à d'autres pâtes non-problématiques (en quantité supérieure et avant Pessa'h) on appliquera le principe de bitoul bérov (et ce, d'autant plus que le mélange n'a pas eu lieu volontairement)].

En pratique, le Choul'han Âroukh (462,1) retient l'avis majoritaire, et ainsi est la coutume de l'ensemble

des communautés séfaraïde [Beth Yossef 462,4; Birké Yossef 462,7; (Voir toutefois le Séfer Lémaan Yédou Dorotékhem Perek 3,32 qui rapporte au nom de plusieurs Rabbanim de Djerba que la coutume est de ne pas en consommer); Atéret Avot 22,12 ou ainsi était la coutume au Maroc (excepté à Marrakech); Alé Hadass 12,4 p.557; Yebia Omer 9,42]

Mais le Rama (462,4) rapporte que la coutume Ashkénaze est de s'en abstenir.

Selon cela, il sera autorisé aux Séfaradim de consommer de la Matsa Achira (gâteaux à base de jus de fruits), si l'on fait attention à ce qu'il n'y ait aucune goutte d'eau au cours de la fabrication de ces derniers [Yebia Omer 9,42; Michna Béroura Ich Matsliah (dans les notes p.102) qui prouvent que même le produit parfois ajouté dans certains gâteaux pour faire gonfler la pâte n'est pas problématique, et qu'il en est de même pour les gâteaux où l'on rajoute un peu de sel. Pessa'h Bahalakha Ouvagada p.98/99 où il rapporte que le Rav Ovadia Yossef mangeait lui-même ces gâteaux à base de jus de fruits tels les Papouchado... Voir aussi le Chema Chlomo 6,5 p.39 qui écarte le Motsi Chem Ra qui a été fait concernant ces gâteaux].

Enfin il va de soi que ceux qui ont pour pris sur eux de ne consommer que de la matsa chmoura (mesure de rigueur extrêmement louable) ne pourront pas consommer de matsa achira (gâteau aux jus de fruits).

[Voir Rambam 'Hamets Oumatsa 5,9 d'où il ressort que le Din de Chmoura s'applique pour toute la fête de Pessa'h et ainsi est l'avis du Rif comme l'écrit le Rav Hamaguid] et ainsi le Gra procédait (Voir fin Biour Halakha 460,1)].

**Résumé de la Paracha**

- La Paracha nous enseigne quelques lois de la Ola et de la Min'ha.
- Le Cohen Gadol devra offrir chaque jour une

offrande.

➤ Lois de la ché'hita et de la consommation du Korban 'Hatat, du Acham et du Chélamim.

➤ Intronisation de Aharon comme Cohen Gadol, la Torah raconte en détail comment il officia lors du 1^{er} jour, le 1^{er} Nissan.

Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalshet



1) Car il est plus facile d'être zélé (zariz) lorsqu'on s'engage à donner (même une très grande somme d'argent) occasionnellement pour une noble cause (telle que la construction du Michkan), que de s'engager chaque jour à faire don de sa personne ou de ses biens matériels pour Hachem ou pour son prochain ! Voilà pourquoi le terme « Tsav » implique une idée de zèle, particulièrement pour les générations à venir (ayant besoin d'être stimulées à donner tous les jours). Source : Rav Yéhouda Arié Diner Chlita

2) Nos sages enseignent (Pessa'him 66b) : « Haï mane déyaïr, 'hokhmato mistalékète ! ». En effet, l'orgueilleux est pire et plus répugnant qu'une « névéla » ; si bien que son étude de la Torah ne pourra être conservé en lui. Remez Ladavar : « Zot torat haola », c'est-à-dire : « Cette Torah étudiée par un homme orgueilleux et hautain (cherchant à se grandir et à être au-dessus des autres : « Olé aléhèm »), « hi » (« elle » : Cette étude de la Torah) « haola » (finira très vite à être « ola », c'est-à-dire : A quitter cet orgueilleux et à remonter vers l'Eternel) ». Source : « 'Hida, Sefer « 'Homate Anakh », Sefer « Kav hayachar », chapitre 7, au nom du Sefer « Guivat hamoré ».

3) Il est connu que la Mida de la modestie est appelée « Matsa », alors que celle de la « gaava » est nommée « 'hamets ». Ainsi, la Torah nous enseigne : « il vaut

mieux « manger » (intégrer) la Matsa (la Mida de la anava), au lieu de s'évertuer à devenir Kadoch (en se séparant des contingences matérielles de ce monde, et en s'imposant des mortifications et des jeûnes) ». En effet, par l'acquisition de la anava, on « mangera » (on bénéficiera) d'une récompense de D... d'ores et déjà « ba'hatssar ohel moed » (dans ce monde ci, comparé à une cour devant le Olam haba). Source : 'Hatam Sofer.

4) Lorsqu'une chose grasseuse est consommée, la Torah l'appelle « déché » (comme les restes d'animaux sacrifiés sur l'autel) ; alors que les restes de bois servant de combustible pour alimenter le feu du Mizbéa'h, portent le nom de « éfèr ». Source : Haketav véhakabala.

5) Dans le futur (léatid lavo), après que le Klal Israël ait traversé toutes les tribulations des différents exils, chacun de ses membres saisira alors que ces moments douloureux n'étaient envoyés par Hachem que pour notre bien. Par conséquent, on apportera alors le Korban toda pour remercier Hachem de nous avoir fait passer ces moments apparemment « mauvais », qui en vérité n'émanaient que de sa bonté infinie ! Source : Rav 'Haim Zaïtchik Zatsal (Sefer « Midéché bétékha »).

6) Dans un Mikvé ! Source : Malbim

**Réponses**

N° 477 Vayikra

Enigmes

1) Trouve dans la Paracha 4 mots suivis dont 3 sont les mêmes dans l'écriture, mais pas ponctués de la même manière.

אשם הוא אשם אשם (ה,יט)

2) Trouver dans les Michnayot, un enseignement

d'un Amora. Dernière michna de : (3,12) עוקצים אמר רבי יהושע בן לוי

3) Quelle activité complète cette liste de sports ? SQUASH POLO OPTIMISTE RUGBY

a) Football b) Tennis c) Golf d) Natation

Tennis : La première lettre de chaque activité forme le mot SPORT, donc le sport final est forcément le TENNIS.

Echecs

F6 D5 / G3 G2
F2 G1 / H2 H1
D5 E7 / H1 H4
E7 G6

Rébus :

V. I. / Cri / Vous / Baie
/ Nez / A / Arts / On





Précédemment dans Chemouel

Israël est désormais divisé : David règne sur Yéhouda à 'Hébron, tandis qu'Avner ben Ner a instauré Ich Bochet, fils de Chaoul, comme roi sur les autres tribus à Ma'hanaim.

Cette rivalité dégénère et un affrontement se met en place à Guivon entre les troupes de Yoav et d'Avner. Au cœur de la bataille, le redoutable Assaël, frère de Yoav, a été tué par Avner après une poursuite acharnée. Bien que les hommes de David l'aient emporté, le camp de Yéhouda pleure la perte d'Assaël, neveu de David, enterré à Beth Lé'hem, alors qu'une trêve fragile vient d'être signée.

La guerre entre "Chaoul" et David se prolonge. Peu à peu, David se renforce, tandis que la maison de Chaoul s'affaiblit. À 'Hébron, plusieurs fils naissent à David: Amnon, de A'hinoam; Kilav, fils d'Avigayil; Avchalom, fils de Maakha; puis Adoniya, Shéfatya et Yitréam. Tous naissent à 'Hébron.

Mais dans le camp de la maison de Chaoul, il y a des tensions. Chaoul avait une concubine nommée Ritspa, fille d'Aya. Un jour, Ich Bochet reproche à Avner : « Pourquoi t'es-tu rapproché de la concubine de mon père ? »

Avner s'emporte : « Jusqu'à aujourd'hui j'ai protégé la maison de Chaoul et je ne t'ai pas livré à David... et tu m'accuses aujourd'hui ! »

Il jure alors : « Que Hachem me punisse si je n'accomplis pas pour David ce que Hachem lui a juré : retirer la royauté de la maison de Chaoul et établir le trône de David sur Israël et sur Yéhouda, de Dan à Béer Shéva ».

Avner envoie alors des messagers à David pour lui proposer une alliance et promettre de rallier tout Israël vers son règne. David accepte et demande à ce que

Mikhal (sa femme) lui soit rendue. Il ne pouvait accepter la chute du royaume de Chaoul, sans récupérer sa fille pour le faire quelque peu perdurer. (Radak) Ich Bochet la fait retirer à son "mari" Paltiel, qui la suit en pleurant, comme expliqué dans un précédent article, cet homme ne s'est jamais approché de Mikhal, craignant qu'elle ne soit mariée à David. Il pleurerait de ne plus avoir à combattre le yetser ara d'avoir cette femme en sa compagnie, sans l'approcher.

Avner convainc ensuite les anciens d'Israël et les hommes de Binyamin que David doit régner, puis se rend à 'Hébron avec vingt hommes. David l'accueille par un festin et Avner promet de rassembler tout Israël pour conclure une alliance avec lui.

Lorsque Yoav revient d'expédition et apprend cela, il reproche au roi d'avoir laissé partir Avner. Sans prévenir David, il envoie des messagers le faire revenir.

À 'Hébron, Yoav prend Avner à part et invente une question halakhique sur la 'halitsa et le frappe au ventre, lorsqu'il se penche. Avner meurt, vengé du sang d'Assaël.

Lorsque David l'apprend, il déclare : « Moi et mon royaume sommes innocents devant Hachem du sang d'Avner ».

Il ordonne au peuple de déchirer ses vêtements et de pleurer Avner. David lui-même suit le cercueil et pleure sur sa tombe.

Il chante alors une lamentation : « Avner devait-il mourir sans pouvoir se défendre ? Tes mains n'étaient pas liées, tes pieds n'étaient pas enchaînés. Tu es tombé face à des réchaim ».

Le peuple comprend alors que David n'est pas responsable de sa mort.

Et le roi dit à ses serviteurs : « Un grand chef est tombé aujourd'hui en Israël. Que Hachem rende au fauteur selon sa faute ».



Massékhet NEZIKIN

Non, ce n'est pas Baba Kama...

La première massékhet du Seder NEZIKIN n'est autre que massékhet... NEZIKIN !

En effet, le découpage 'classique', [celui des livres] nous donne a priori 3 massékhetot qui se suivent : Baba Kama, Baba Metsia, Baba Batra, de 10 pérakim chacune.

Cependant, ce découpage n'est que technique, et il n'y a là qu'une seule grande massékhet divisée en 3 parties. [voir Baba Kama 102a].

Dans le nossakh Erets Israël [version de la Michna venant d'Erets Israël], la massékhet n'est pas découpée et fait 30 pérakim [cf. Ktav yad Kauffmann].

La Tossefta correspondante est aussi composée de 3 parties. Globalement, le découpage de la Michna et de la Tossefta en 3 est concordant. À l'exception de la Tossefta correspondante au premier perek de Baba Batra qui se trouve à la fin de la Tossefta de Baba Metsia [car le sujet est le même].

[La Tossefta de Kélim, très longue également, est elle aussi découpée en 3 parties qui s'appellent également... Baba Kama, Baba Metsia, Baba Batra.]

Les sujets de notre massékhet sont les "diné mammonot", les questions financières.

> Baba Kama (première porte) est consacrée essentiellement à la loi civile, notamment aux différents types de dommages dont une

personne est responsable directement ou non.

> Baba Metsia (Porte du Milieu) traite des litiges financiers courants, objets perdus, dépôts, prêts, ventes, locations, embauche d'ouvriers, petits entrepreneurs et métayers. Ainsi que des prêts à intérêt.

> Baba Batra (dernière porte) parle des associés, la préservation des droits de propriété, les contrats de vente divers. De longues pages sont également consacrées aux lois de succession ainsi qu'à divers documents et actes juridiques.

« Suivant une ancienne tradition, la Michna comprend soixante massékhetot, divisés en six Sédarim, qui donnent leur nom au Talmud. Le mot « Chass » par lequel on désigne le Talmud, est formé par les initiales de « chicha sédarim ».

Selon la division actuelle, celle "des livres", le Chass compte soixante-trois massékhetot, mais trois d'entre elles, sont en réalité les trois parties de la grande massékhet: Nézikin.

Alors que le traité Makot semble être le prolongement du traité Sanhédrin. » [cf. "Le Talmud, Guide et lexiques"]

Entière, Nezikin ferait : 30 perakim (!) de Michna, 266 michnayot (!!), en Bavli 411 dapim (!!!), et en Yérouchalmi 115 dapim...

N. B. concernant les 2 Massekhtot à fusionner pour obtenir 60, d'autres découpages sont possibles [> Tossefta 'Atiketa, Rav M. Horowitz].

Aire de jeux



Enigmes

1) Que faire si l'animal qu'on offre pour le korban Pessa'h est enceinte ? Peut-on malgré tout l'offrir ?



2) Dans cette énigme, A est la sœur de B. B est le frère de C. C est la mère de D. Alors, qui est A pour D ?

3) Quelles parachiyot sont mentionnées dans la paracha ?



La Question

G. N.

La paracha de la semaine nous apprend les lois relatives aux différents sacrifices. Ainsi, les versets introduisant chacune des formes de sacrifice commencent par : ceci est la Torah (loi) de...

Nos sages nous expliquent que cette formulation vient appuyer que tout celui qui étudie les lois des korbanot est assimilable à celui qui en aurait offert un sur le mizbéah.

Toutefois, nous savons qu'étant astreint aux 613 commandements, et que beaucoup ne sont pas applicables par tous (certains du fait de l'absence du Temple, d'autres spécifiques au Cohen ou même au roi, etc.), nos sages nous enseignent que d'étudier ces sujets est considéré comme si on les avait appliqués.

S'il en est ainsi, pour quelle raison cet

enseignement est-il particulièrement mis en exergue au sujet des korbanot ?

Le midrash nous raconte : on a demandé à la sagesse, à la prophétie, à la Torah et à Hachem : le fauteur, quel est son verdict ? La sagesse va dire qu'il est perdu, la prophétie : la mort, la Torah : qu'il amène un korban et qu'il soit pardonné, et Hachem : qu'il fasse téchouva.

De là, nous apprenons que les korbanot ne découlent ni d'une logique enseignée par la sagesse, ni d'une dimension liée à la prophétie, mais seule la Torah est en mesure « d'innover » ce concept permettant d'apporter l'expiation.

Dès lors, puisque les sacrifices n'existent que par la force de la Torah, il est logique que l'enseignement nous rapportant que l'étude des lois équivaut à l'application du sujet étudié nous soit enseigné particulièrement au sujet des lois des korbanot au vu du lien unissant la Torah et les sacrifices.



Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La Torah nous parle de celui qui aurait volé son prochain. Elle décrit la gravité de son acte et l'oblige bien sûr à restituer l'objet volé. La guemara dit (Baba batra 88b) que voler son prochain est même plus grave que voler à Hachem (en utilisant par exemple un objet sacré à des fins personnelles).

Comment comprendre qu'un acte envers un homme soit plus grave qu'une faute commise envers Hachem ?

Le Maguid de Douvna nous donne la parabole suivante :

Un enfant a une fois dérobé à son père une forte somme d'argent. Le père s'en rend compte et récupère ce qui lui appartient mais n'inflige à l'enfant aucune punition. Quelque temps plus tard, l'enfant vole de nouveau mais là, c'est à une autre personne qu'il a décidé de s'attaquer. Cette fois, le père décide de lui donner une sacrée punition pour cet acte. Le fils s'étonne un peu de la différence de réaction de son père. D'autant plus qu'il semble plus touché par le dommage causé à une tierce personne que par le dommage qui le concerne directement !

Le père prend alors le temps de lui expliquer son comportement. "Lorsque tu m'as pris de l'argent, tu as fait une grave erreur c'est

vrai, mais au final puisque c'est moi qui surviens à tes besoins, ton erreur a été de mal évaluer ce qui te revenait. J'ai réparé cela simplement en récupérant l'argent qui ne te revenait pas. Par contre, en allant prendre chez le voisin, tu t'es intéressé à une richesse qui ne te concernait absolument pas. Le fait de rendre ne suffisait pas, il fallait que je t'aide à déraciner cette mauvaise habitude de te tourner vers de l'argent qui ne te concerne nullement. J'ai donc dû être plus sévère concernant ton acte de vol envers l'autre qu'envers moi."

Dans notre génération, les voleurs ne sont plus détestés, ils sont même parfois admirés. On pense souvent que notre relation avec Hachem à plus d'importance que notre relation avec les hommes et que quelques écarts de conduite dans le travail avec les autres ne sont, finalement, pas si graves. Certains vont même penser qu'en faisant un peu de Tsedaka avec cet argent, Hachem va Lui-même "cautionner" ces pratiques. En réalité, Hachem a horreur du vol. Le Midrach dit qu'en plaçant l'obligation de restituer un objet volé au cœur de la paracha des Korbanot, la Torah vient nous dire de ne pas croire qu'un Korban pourrait "cachériser" de l'argent volé.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une voiture dangereuse

Par un beau jour, Raphaël emprunte à son bon ami Jeremie sa voiture pour une course de quelques heures. Mais voilà qu'au milieu de la route, sa femme l'appelle et, sentant qu'il s'agit de quelque chose d'important, il se permet de décrocher bien qu'il soit en train de conduire. Mais comme bien souvent, c'est à ce moment-là qu'un policier décide de surveiller cette route et le prend en flagrant délit. Évidemment, Raphaël n'a pas d'excuses et tend docilement les papiers du véhicule. Mais l'agent prend alors l'initiative de vérifier le contrôle technique du véhicule qui n'est pas à jour depuis plus de 5 ans. C'est pourquoi, il met une grosse amende à Raphaël en plus des points retirés du fait du téléphone au volant. Quelques heures plus tard, lorsque Raphaël rend le véhicule à son propriétaire, il lui déclare qu'il est inconscient de lui prêter une voiture qui n'a pas de contrôle technique depuis tant d'années et qu'il a reçu pour cela une grosse amende. Jeremie n'en revient pas, il lui dit qu'il voulait rendre service à son ami et voilà qu'il se retrouve avec des reproches et un PV. Il rajoute que cela fait cinq ans qu'il roule ainsi et qu'il n'a jamais été inquiété, il soupçonne qu'il y a eu autre chose. À ce moment-là, Raphaël avoue qu'il avait le portable à l'oreille mais ne semble pas voir le rapport avec la grave faute de détenir une voiture sans faire le contrôle technique. Mais Jeremie lui explique que là est tout le problème et que c'est donc à lui de payer toute l'amende.

Qu'en dites-vous ?

Il semble à première vue que Jeremie n'a fait qu'entraîner un dommage à Raphaël et qu'il n'y a donc pas lieu de le rendre 'Hayav de rembourser l'amende car cela n'était que de manière indirecte, d'autant plus que c'est Raphaël qui a excité l'agent en tenant le téléphone dans ses mains. Mais le Rav lui a tout de même expliqué que vis-à-vis du ciel, il était sûrement responsable de payer. Et cela car il a été grandement négligent de prêter une voiture qui est considérée dangereuse par la loi sans le prévenir. Le Rav ajoute qu'il est même probable qu'on puisse le rendre 'Hayav vis-à-vis du Beth Din terrestre. La raison est qu'un PV de la sorte est donné pour éviter que des voitures dangereuses soient sur les routes et risquent de créer des accidents. D'après cela, il est clair que l'amende revienne à Jeremie qui non seulement se permet de conduire un tel véhicule mais le met dans les mains de personnes qui n'ont rien demandé et n'en sont nullement mis au courant. Et même si le policier a mis le PV au conducteur, s'il s'agissait d'un Beth Din, il aurait été plus logique de le mettre au propriétaire du véhicule qui en est le responsable.

En conclusion, le Rav Zilberstein nous explique qu'il est évident que Jeremie est responsable vis-à-vis du ciel sur le fait d'avoir potentiellement mis en danger Raphaël et il est même probable qu'il soit 'Hayav dans un Beth Din terrestre car il est le propriétaire et c'est donc à lui qu'incombe le devoir de surveiller sa voiture.

(Tiré du livre *Oupiry Matok, Chémot*, p. 70)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Voici, Je vous envoie Éliya le Navi (prophète) avant que vienne le jour de Hachem, grand et redoutable. Et il va ramener le cœur des parents sur les enfants, et le cœur des enfants sur les parents, de peur que Je vienne et frappe la terre de destruction » (3/23)

Sur les mots « Et va ramener le cœur des parents », Rachi écrit « Hakadosh Baroukh Hou ».

Sur les mots « sur les enfants », Rachi écrit « par l'intermédiaire des enfants, il dira aux enfants avec amour et volonté : "Allez parler à vos parents qu'ils empruntent les chemins de Hamakom (un des noms de Hachem)" ; et ainsi le cœur des enfants sur les parents. Ainsi, j'ai entendu au nom de Rabbi Ménaheem. »

Analysons les paroles en or de notre Maître Rachi : « Par l'intermédiaire des enfants »

Les parents feront téchouva grâce aux enfants. Les parents aiment leurs enfants, sont à leur écoute et sont prêts à de gros efforts et de grands sacrifices pour leurs enfants. Ainsi, les enfants ont un grand impact sur leurs parents ; par conséquent, Eliahou Hanavi va utiliser les enfants pour attirer le cœur des parents et les rapprocher de Hakadosh Baroukh Hou.

« Avec amour » Les enfants ne doivent surtout pas parler à leurs parents de Torah et mitsvot avec énervement, stress ou angoisse, ce qui aurait un effet repoussant, mais plutôt avec amour et affection afin de leur donner une image belle, noble et agréable. Ainsi, les parents en seront attirés.

« Avec volonté » Parfois, pour une personne déjà engagée dans la Torah et les mitsvot, cela peut paraître ennuyant, voire agaçant, de devoir parler de choses sur lesquelles elle est déjà convaincue. Il peut peut-être parfois être énervant de devoir supporter ceux qui sont dans l'erreur alors que soi-même on a découvert la vérité. On peut également ressentir une impression de perte de temps car cela empêche d'avancer. Ainsi, il faut être motivé et faire preuve de volonté pour accomplir la demande d'Eliahou Hanavi de supporter avec amour et faire preuve de patience. Ainsi, par la bienveillance et le comportement noble des enfants, cela réveillera dans le cœur des parents le désir d'imiter leurs enfants.

« D'attraper les chemins de Hamakom (un des noms de Hachem) » Le nom de Hachem utilisé ici est Hamakom ("l'Endroit") pour signifier que de pratiquer les mitsvot et l'étude de la Torah, c'est le seul moyen d'arriver au bon endroit, comme la fin du passouk le déclare : « de peur que je vienne et frappe la terre de destruction ». C'est-à-dire que si, au moment de la guéoula et du dévoilement de Hachem, on n'attrape pas la Torah et les mitsvot, alors la terre sera frappée de destruction. C'est pour cela qu'avant la guéoula, il faut absolument un retour vers Hachem, une téchouva chéléma. Le mot employé par Rachi est fort : « attraper », c'est-à-dire attraper de toutes ses forces la Torah et les mitsvot et surtout ne pas lâcher. Ainsi, on pourra arriver au bon endroit : l'époque du Machia'h, le Beth Hamikdash et jouir de la présence divine.

« Et ainsi le cœur des enfants sur les parents » C'est-à-dire que la même explication donnée pour « le cœur des parents sur les enfants », on doit l'appliquer sur « et le cœur des enfants sur les parents ». Ce qui donne : par l'intermédiaire des parents, il dira aux parents avec amour et volonté : "Allez parler à vos enfants qu'ils empruntent les chemins de Hamakom (un des noms de Hachem)".

Et là, on peut se poser la question : Qui va ramener à la téchouva qui ? Du début du passouk « sur le cœur des parents sur les enfants », Rachi a dit que les parents feront téchouva par l'intermédiaire des enfants, mais de la suite du passouk « et le cœur des enfants sur les parents », il ressort que les enfants feront téchouva par l'intermédiaire des parents ! ?

On pourrait proposer la réponse suivante :

Ces enfants qui ramèneront leurs parents à la téchouva (début du passouk) sont aussi des parents qui devront ramener leurs enfants à la téchouva (suite du passouk). C'est-à-dire que la génération qui précèdera la venue du Machia'h devra s'occuper de ses parents et de ses enfants. Celle qui se trouve au milieu devra s'occuper de ramener à la téchouva ses parents et ses enfants. Il faudra prendre soin de renforcer ses parents ainsi que ses enfants. C'est pour cela que cela doit être fait avec « volonté », mais ce kirouv ne pourra fonctionner que s'il est fait avec amour. C'est une tâche de la plus haute importance comme le dit la fin du passouk : « de peur que Je vienne et frappe la terre de destruction ». C'est par le regard bienveillant et rempli d'amour que les gens feront téchouva ; c'est par le comportement noble qui force le respect. Être un modèle digne d'éloge et ce grand Kiddouch Hachem donneront envie de se rapprocher de Hachem. Ainsi, tout celui qui, avec amour et volonté, s'occupe de ramener ses parents et ses enfants à Hakadosh Baroukh Hou, de les faire rentrer sous les ailes de la Chékina et d'attraper solidement de toutes ses forces la Torah et les mitsvot sans jamais lâcher pour les faire arriver au bon endroit, ressemble quelque peu à ELIAHOU HANAVI.